

# Le féminisme

## ÉDITION SPÉCIALE

### Mémoire à la Commission Bélanger-Campeau

## EN REVUE

Volume 4. Numéro 1. NOVEMBRE 1990



Fédération  
des femmes du Québec

### NE PAS COMMUNIQUER AUX MEDIAS

Le contenu du mémoire avant  
que la FFQ soit passée en  
Commission parlementaire au  
plus tard le 20 décembre

## LES FAITS SAILLANTS

La Fédération des femmes du Québec, organisme démocratique et non partisan qui regroupe 115 associations et représente environ 100 000 femmes, a pour mission de travailler solidairement, dans une perspective féministe, à l'accès des femmes à l'égalité dans tous les domaines.

Consciente que le statut retenu pour le Québec aura des incidences directes sur l'organisation sociale et politique du Québec, la FFQ a réfléchi à l'avenir constitutionnel du Québec en faisant référence au projet de société qu'elle défend.

Depuis sa formation, en 1966, la FFQ a étudié différents dossiers du point de vue des femmes; ce sont, entre autres, le rapatriement vers les provinces de la juridiction sur le mariage et le divorce (1980), la réforme des régimes de rentes (1983), la formation professionnelle (1987) et l'avortement (1990). La FFQ a alors constaté que l'appartenance du Québec à la Confédération canadienne rend très difficile l'élaboration d'un projet de société qui corresponde aux besoins particuliers des femmes parce que, d'une part, le partage des compé-

tences entre les deux paliers de gouvernement et surtout la concurrence que se livrent ceux-ci sont sources d'incohérence dans la définition des politiques et que, d'autre part, le caractère distinct du Québec l'empêche d'établir avec les Canadiennes et Canadiens des autres provinces des consensus sur les questions de base.

Si donc nous voulons que s'élabore et prenne forme au Québec un projet de société pour toutes et tous défini à parité par les femmes et les hommes, un projet cohérent qui corresponde aux besoins et aspirations des Québécoises et Québécois, il faut que le Québec soit le maître d'oeuvre des grands moyens de son développement et de son épanouissement. En ce sens, et bien que nous soyons tout à fait conscientes que l'autonomie politique n'est pas la seule condition à de tels changements, nous croyons que les femmes, comme groupe social, ont intérêt à choisir la plus grande autonomie politique possible pour le Québec.

**Le Conseil d'administration provincial de la Fédération des femmes du Québec opte donc pour la souveraineté du Québec:**

1. parce qu'il estime qu'un Québec souverain aura tous les pouvoirs requis pour mettre en oeuvre un projet de société où seront pris en compte les objectifs d'égalité poursuivis par le mouvement des femmes;

2. parce qu'il croit que les femmes auront plus de chances d'influencer ces pouvoirs et d'y participer lorsque ces pouvoirs seront rapprochés d'elles.

**L'aménagement de la souveraineté du Québec devra dès lors être conforme aux objectifs d'un tel projet:**

1. La constitution devra reconnaître formellement l'égalité entre les femmes et les hommes.

2. Le projet de constitution devra être élaboré par une assemblée constituante élue au suffrage universel et composée d'un nombre égal de femmes et d'hommes.

3. L'organisation du nouvel Etat du Québec devra reposer sur les grandes orientations suivantes:

a) **Au plan politique:**

- Décentralisation vers les régions accompagnée d'une politique active de développement régional où sera reconnu le droit des régions à s'impli-

quer dans l'élaboration et la mise en oeuvre de leur développement.

- Réforme du mode de scrutin afin d'assurer une représentation équitable de tous les groupes sociaux, dont les femmes.

b) **Au plan juridique:**

- Reconnaissance du droit pour les femmes de contrôler leur maternité, donc décriminalisation de l'avortement.

- Adoption d'une législation claire relative au contrôle du matériel pornographique.

c) **Au plan judiciaire:**

- Adoption de programmes d'accès à l'égalité pour les femmes dans la magistrature québécoise.

d) **Au plan économique:**

- Adoption d'une politique de plein emploi.

- Réforme de la fiscalité.

- Lutte à la pauvreté.

4. Les liens à établir avec les autres pays et la communauté internationale devront s'établir dans une perspective pacifiste, en respectant l'environnement et en visant un développement durable.

# La FFQ réclame voix au chapitre

Le Canada a opposé une fin de non-recevoir à la reconnaissance du Québec comme société distincte. Niée dans son identité nationale, la communauté québécoise est placée devant l'urgence de définir elle-même les voies d'expression politique de ses aspirations collectives. Se pourrait-il qu'un débat aussi fondamental ne nous concerne pas comme femmes et comme féministes? Pouvons-nous attendre passivement les conclusions d'une commission parlementaire qui ignore royalement le droit de représentation de notre moitié de l'électorat?

Nous avons fêté récemment le cinquantième anniversaire du droit de vote pour les femmes au Québec. En 1940, beaucoup considéraient cette revendication comme un caprice inutile. Après tout, les femmes ne pouvaient-elles faire confiance aux hommes de leur famille pour les représenter? Et puisque les femmes mariées partageaient "normalement" les idées de leur conjoint, à quoi bon doubler le vote des hommes mariés ou, pire, introduire la bisbille entre époux? Heureusement, les mentalités ont évolué; il n'est plus nécessaire de justifier le droit des femmes, mariées ou non, d'avoir leur propre opinion et de l'exprimer elles-mêmes, sachant pertinemment qu'on n'est jamais si bien servi que par soi-même. Même si elles sont encore trop peu nombreuses à intervenir sur la scène publique, les femmes ont éclairé de vieilles questions sous un nouveau jour; elles ont surtout élargi le champ du politique à des questions jusque là reléguées dans l'isolement du privé. La violence faite aux femmes et aux enfants, par exemple, n'est plus considérée comme une affaire de famille pas plus que les femmes n'acceptent que leur capacité d'enfanter ne se résolve par la perte de contrôle sur l'utilisation de leur corps.

Mais est-il si certain que la légitimité de la participation des femmes à la vie politique soit devenue une évidence? Si tel était le cas, au moment de s'interroger collectivement sur l'orientation à prendre suite à l'échec de l'Accord du Lac Meech, n'aurait-on pas dû se soucier d'une représentation égalitaire des femmes autour de la table de concertation constitutionnelle sur l'avenir de la nation québécoise? La Commission Bélanger-Campeau s'est abritée derrière l'absence des femmes aux postes de direction des principaux organismes appelés en consultation pour expliquer la présence de huit femmes seulement sur un total de trente-sept membres, soit largement moins du tiers. Ce premier accroc à la volonté d'un Québec moderne de se poser comme un Etat non discriminatoire est déjà inquiétant. Il est également troublant de constater avec quelle facilité la Commission Bélanger-Campeau a pu ignorer l'existence des groupes de femmes organisés au moment de former une assemblée soi-disant représentative du corps de la nation. Nous croyions pourtant bien avoir dépassé le stade où les affaires sérieuses (!) se discutaient entre hommes, comme si la citoyenneté était l'apanage du sexe mâle.

S'il est un moment décisif pour notre orientation collective, c'est pourtant bien celui-ci. L'échec de la dernière des dernières tentatives de faire fonctionner le Canada à onze ne nous laisse pas le choix. Les Québécoises, comme les Québécois, sont confrontées à une situation intenable dans un Etat démocratique: notre communauté est régie par une Constitution à laquelle manque notre signature. Indépendamment de nos allégeances partisans, il s'agit là d'un débat politique fondamental qui ne peut laisser indifférente aucune de nous. En effet,

comment pourrions-nous abdiquer notre droit de décider à égalité avec les hommes du Québec des règles qui s'appliqueront dans l'avenir à nous aussi bien qu'à eux? Comment nous abstenir en un pareil moment où tous et toutes sont appelés à s'élever au-dessus des considérations partisans pour inventer un nouveau projet de société? Le féminisme n'est pas une idéologie abstraite; il se vit dans l'expression concrète de son identité sur un territoire qui ne balise plus l'espace ouvert à la contribution des individus selon le sexe. Mais cet espace, c'est seulement à plusieurs que nous avons pu l'ouvrir et c'est en nous regroupant que nous pourrions l'occuper et y évoluer à l'aise.

Le féminisme commence avec la revendication d'autonomie de chacune d'entre nous mais il ne s'arrête pas là. Acquéant l'une après l'autre le droit à la parole, nous nous sommes vite reconnues des affinités, des expériences et une culture communes. Tant que les hommes ne rejoindront pas les femmes sur le terrain des soins directs aux enfants, tant que le sexisme régnera dans l'éducation, tant que la violence entachera les rapports entre les sexes et que l'équité salariale ou l'égalité de représentation entre les femmes et les hommes ne seront pas réalisées, les femmes devront d'abord et avant tout se serrer les coudes et rester sur leurs gardes. Mais, d'échanger entre femmes sur nos expériences et nos attentes nous a révélé une dimension autrement positive du féminisme: le plaisir de nous rejoindre dans l'espace proprement politique de la parole et de découvrir le sens collectif d'un vécu qui n'est pas que personnel.

Sur ce terrain où nous nous efforçons de dégager ce qui nous rassemble comme ce qui nous distingue, notre identité de

féministes et de Québécoises est indissociable. Sans une langue et une histoire communes, comment pourrions-nous communiquer? Comment dire qui nous sommes, comment échanger nos expériences sans ce fil d'Ariane de la culture nous reliant les unes aux autres? La reconnaissance de notre identité collective devient une condition essentielle pour fonder un dialogue politique fécond. Des hommes du Québec prétendent définir sans nous les paramètres de notre expérience commune; ce faisant, ils se privent de l'accès à une partie du labyrinthe que nous sommes encore seules à avoir exploré. Des Canadiens et des Canadiennes ignorent notre appartenance à une société distincte; ils et elles se bloquent l'ouverture à cet espace où se vit autrement le rapport à l'histoire et au quotidien de liens forgés par une langue et une culture communes. Comme Québécoises, nous refusons la marginalité et l'exclusion à laquelle nous condamnons l'ignorance de notre identité spécifique. Pas plus que nous ne saurions nous satisfaire de vivre par procuration dans le moule du silence et de la réserve qui était le lot des anciennes femmes d'intérieur, nous ne saurions accepter de nous effacer dans le centralisme du fédéralisme canadien. Nous voulons parler pour nous dans un espace où notre voix puisse s'exprimer dans sa tonalité propre. Opter pour la souveraineté, c'est ne laisser personne d'autre s'arroger le droit de dire en nos lieux et place ce que nous sommes ou décider pour nous de notre avenir. C'est vouloir fonder le dialogue entre le Québec et l'extérieur sur la reconnaissance effective de nos besoins spécifiques sur le terrain; c'est affirmer notre volonté de rompre avec le statut de minoritaires dans la sphère publique, comme

# LE PARTAGE DES COMPÉTENCES ET SES CONSÉQUENCES POUR LES FEMMES

(Extrait du mémoire)

citoyennes, aussi bien que dans la sphère privée, comme femmes.

Le mémoire que le Conseil d'administration provincial de la FFO présente à la Commission Bélanger-Campeau aurait pu se borner à reprendre les principales réclamations que notre organisme véhicule depuis des années. C'eût été rester en deçà des exigences de l'heure. Le moment est trop grave pour ne penser qu'à nos intérêts immédiats comme groupe de pression et nous contenter de rappeler notre liste d'épicerie, si primordiale soit-elle. Ce qui s'impose face à ce moment historique unique, c'est de dépasser les considérations sectorielles pour élaborer nous aussi, comme citoyennes à part entière, notre vision globale du projet de société à réaliser. A titre individuel, chaque femme sait qu'opter pour la souveraineté ne signifie pas se refermer sur soi mais vouloir maîtriser sa propre destinée dans la tolérance et le respect de ses semblables. La même démarche nous attend à titre collectif, celle de mobiliser nos énergies pour substituer à la désolation de la marginalisation culturelle et politique les découvertes de l'action et du dialogue entre égaux.

**Micheline de Sève**

Dans le régime fédéral actuel, le partage des compétences entre Ottawa et Québec donne lieu à des politiques incohérentes dont les Québécoises font les frais.

Ainsi, en 1980, seules les Québécoises étaient favorables à la proposition de transférer du fédéral vers les provinces la juridiction sur le mariage et le divorce. La FFO, qui participait aux discussions, trouvait en effet inconcevable que le mariage et le divorce, qui font partie du droit de la famille, soient de juridiction fédérale alors que l'ensemble du droit familial (dont les régimes matrimoniaux) était de juridiction provinciale. Or, le droit de la famille avait fait l'objet d'une réforme importante au Québec en 1980. Le gouvernement québécois était alors prêt à adopter sa propre loi sur le divorce, reconnaissant entre autres le principe du divorce sans faute, et cette loi aurait été intégrée au droit de la famille. Les membres de la FFO voulaient donc que le Québec ait le contrôle sur l'ensemble du droit familial. La proposition a été refusée par les femmes des autres provinces, et le transfert de juridiction ne s'est jamais effectué.

Quant à la réforme des régimes de rentes, la FFO préconisait, en 1983, la participation au régime des femmes absentes du marché du travail pour s'occuper de jeunes enfants ou de personnes handicapées. Nous avons toujours senti que le refus de Québec de s'engager dans une telle réforme était lié à l'incapacité d'obtenir des garanties sur la récupération des sommes que le gouvernement fédéral épargnerait en diminuant au Québec le nombre de femmes bénéficiaires du supplément de revenu garanti. En effet, si un programme provincial avait augmenté les revenus des femmes âgées, le gouvernement fédéral aurait eu moins d'argent à déboursier au Québec dans le cadre du supplément de revenu garanti. Le Québec n'ayant pas le plein contrôle de la sécurité du revenu, la bonification de la situation économique des femmes âgées n'a jamais pu s'actualiser.

Un autre dossier où le partage des compétences empêche le développement de politiques cohérentes est celui de la formation professionnelle. Moins bien préparées aux exigences du marché du travail que les hommes et concentrées dans des ghettos

d'emplois peu rémunérateurs, les femmes sont fortement dépendantes des programmes de formation professionnelle pour avoir accès à des métiers non traditionnels, pour s'orienter vers des catégories professionnelles en pénurie de main-d'oeuvre et des secteurs économiques en expansion. Les femmes ont des besoins spéciaux de formation professionnelle. Or, parce que les programmes de formation sont financés et définis par Ottawa qui en fixe les priorités mais appliqués par Québec, ils ne répondent pas nécessairement aux besoins des Québécoises.

Citons un autre cas qui touche directement les femmes: celui des congés de maternité qui, inclus dans le programme d'assurance-chômage, sont régis par le fédéral, ce qui empêche le Québec de se doter d'une politique familiale plus adéquate.

La liste n'est pas exhaustive. Nous n'avons mentionné que quelques cas sur lesquels la FFO s'est déjà prononcée dans des mémoires. Les analyses faites à ces occasions nous amènent à constater que c'est non seulement le partage des compétences entre les deux paliers de gouvernement mais également la concurrence que se livrent ceux-ci qui est source d'incohérence. Si ni le fédéral ni le provincial ne veulent intervenir dans un dossier, ils se renvoient la balle en se déchargeant sur l'autre de leurs responsabilités. Et si l'un ou l'autre ou les deux décident d'intervenir, ils le font de façon concurrente plutôt que concertée. Cette situation est attribuable, bien sûr, au flou causé par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 qui, dans les articles 71 et 72 sur le partage des compétences, a laissé de nombreux points en suspens qui ont fait l'objet de litiges répétés au cours du XXe siècle. Mais, comme l'interprétation québécoise de cet Acte a toujours différé de celle des autres provinces, le Québec étant sans cesse en quête de nouveaux pouvoirs, la concurrence que se livrent Ottawa et Québec est particulièrement vive. Cela nous amène à conclure que, tant que nous aurons deux gouvernements en compétition, il sera très difficile de définir des orientations cohérentes et de bâtir un projet collectif.

# LES AUTEURES DU MÉMOIRE

Le mémoire présenté par la FFQ à la Commission parlementaire sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec a été élaboré et rédigé par Michelle Duval (anthropologue et politicologue), avec la collaboration de:

**Claire Bonenfant,**  
ex-présidente du Conseil du statut de la femme et vice-présidente de la FFQ

**Cécile Coderre,**  
professeure en sociologie (Université d'Ottawa) et trésorière de la FFQ

**Rosette Côté,**  
vice-présidente de la CEQ et vice-présidente de la FFQ

**Denise Crête,**  
Service d'éducation aux adultes (Cégep André-Laurendeau) et secrétaire de la FFQ

**Micheline De Sève,** professeure en sciences politiques (UQAM)

**Gisèle Gadbois,**  
conseillère en développement, Ministère de l'industrie, du commerce et de la technologie et présidente du Conseil régional de Québec de la FFQ

**Brigitte Hannequin,**  
politicologue

**Ginette Legault,**  
politicologue et administratrice de recherches à l'UQAM

**Chantal Maillé,**  
professeure à l'Institut Simone de Beauvoir, Université Concordia

**Louise Marquis,**  
coordonnatrice à la FFQ

**Sylvie Paquerot,**  
conseillère en condition féminine, accès à l'égalité, Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec

**Ann Robinson,**  
juriste et professeure à l'Université Laval

**Nicole Tremblay,** avocate

**Marcelle Piquette-Régimbald,**  
politicologue et responsable du Comité d'éducation de la FFQ

Des copies  
de notre  
**MÉMOIRE**  
sont  
disponibles  
à nos bureaux  
au prix de  
**3\$.**

***Le féminisme***

**EN REVUE**

1265, rue Berri  
Bureau 820  
Montréal  
Québec H2L 4X4  
(514) 844.7049

**RÉALISATION**

**Rédactrice en chef:**  
Monique Sauriol

**Production**  
Michelle Duval  
Rollande Guay  
Louise Marquis  
Marcelle Régimbald

**Traitement de texte**  
Farida Chemmakh

**Infographie**  
Claudette Rodrigue

ISSN 0228-8478  
Dépôt légal Bibliothèque  
nationale du Québec